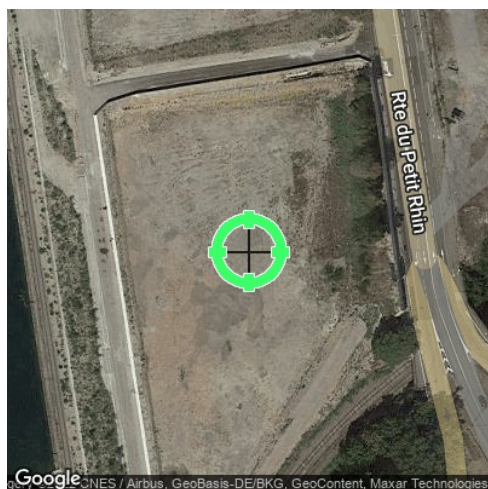


Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	SCP VALENTIN SCHOTT ET VALERIE SCHWAAB
Numéro de dossier	
Date de réalisation	14/12/2022

Localisation du bien	Route du Petit Rhin 67000 STRASBOURG
Section cadastrale	000 HW 261
Altitude	138.66m
Données GPS	Latitude 48.571562 - Longitude 7.784484

Désignation du vendeur	SCI STRASBOURG-STARLETTE
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **SCP VALENTIN SCHOTT ET VALERIE SCHWAAB** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES

Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 3 - Modérée			EXPOSÉ **	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 20/04/2018	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par remontées de nappes naturelles	Approuvé le 20/04/2018	EXPOSÉ **	Voir prescriptions (1)
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 28/11/2013	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 28/11/2013	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 28/11/2013	NON EXPOSÉ **	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Informatif (2)	EXPOSÉ **	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (2)	EXPOSÉ **	-

** Réponses automatiques générées par le système.

(1) **Information Propriétaire : Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux.**

Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé Officiel (page 2) si "**OUI**" ou "**NON**" les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR ont été réalisés. (Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de Travaux".

(2) À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

SOMMAIRE

Synthèse de votre **Etat des Risques et Pollutions**
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés
Extrait Cadastral
Zonage réglementaire sur la Sismicité
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé
Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral
n° NC _____ du 03/02/2006 mis à jour le 20/04/2022

Adresse de l'immeuble
Route du Petit Rhin
67000 STRASBOURG

Cadastre
000 HW 261

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N
prescrit anticipé approuvé date 20/04/2018
1 oui non

1 si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :
autres _____
inondation crue torrentielle mouvements de terrain avalanches sécheresse / argile
cyclone remontée de nappe feux de forêt séisme volcan

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN
2 oui non
2 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M
prescrit anticipé approuvé date _____
3 oui non

3 si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :
mouvements de terrain autres _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM
4 oui non
4 si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé
5 oui non
5 si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé
oui non

> L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement
oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription
6 oui non
6 Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés
oui non
6 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente
oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en
zone 1 très faible zone 2 faible zone 3 modérée zone 4 moyenne zone 5 forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3
oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS)
NC* oui non
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T**

** catastrophe naturelle, minière ou technologique
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente
oui non

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols, Carte Inondation par crue, Carte Inondation par remontées de nappes naturelles, Carte Effet de Surpression, Carte Effet Thermique, Carte Effet Toxique

Vendeur - Acquéreur

Vendeur SCI STRASBOURG-STARLETTE

Acquéreur _____

Date 14/12/2022 Fin de validité 14/06/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Bas-Rhin
Adresse de l'immeuble : Route du Petit Rhin 67000 STRASBOURG
En date du : 14/12/2022

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	09/04/1983	11/04/1983	16/05/1983	18/05/1983	
Inondations et coulées de boue	22/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983	
Inondations et coulées de boue	18/08/1986	18/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	
Inondations et coulées de boue	12/03/1988	29/03/1988	10/06/1988	19/06/1988	
Inondations et coulées de boue	14/02/1990	19/02/1990	16/03/1990	23/03/1990	
Inondations et coulées de boue	13/08/1990	13/08/1990	04/12/1990	15/12/1990	
Inondations et coulées de boue	24/06/1992	24/06/1992	24/12/1992	16/01/1993	
Inondations et coulées de boue	19/06/1994	19/06/1994	28/10/1994	20/11/1994	
Inondations et coulées de boue	21/06/1995	21/06/1995	28/09/1995	15/10/1995	
Inondations et coulées de boue	09/06/1996	09/06/1996	01/10/1996	17/10/1996	
Inondations et coulées de boue	12/05/1999	14/05/1999	29/11/1999	04/12/1999	
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Inondations et coulées de boue	03/05/2000	03/05/2000	06/11/2000	22/11/2000	
Inondations et coulées de boue	11/05/2000	12/05/2000	06/11/2000	22/11/2000	
Inondations et coulées de boue	29/05/2008	30/05/2008	11/09/2008	16/09/2008	

Cochez les cases **Indemnisé** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SCI STRASBOURG-STARLETTE

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

Extrait Cadastral

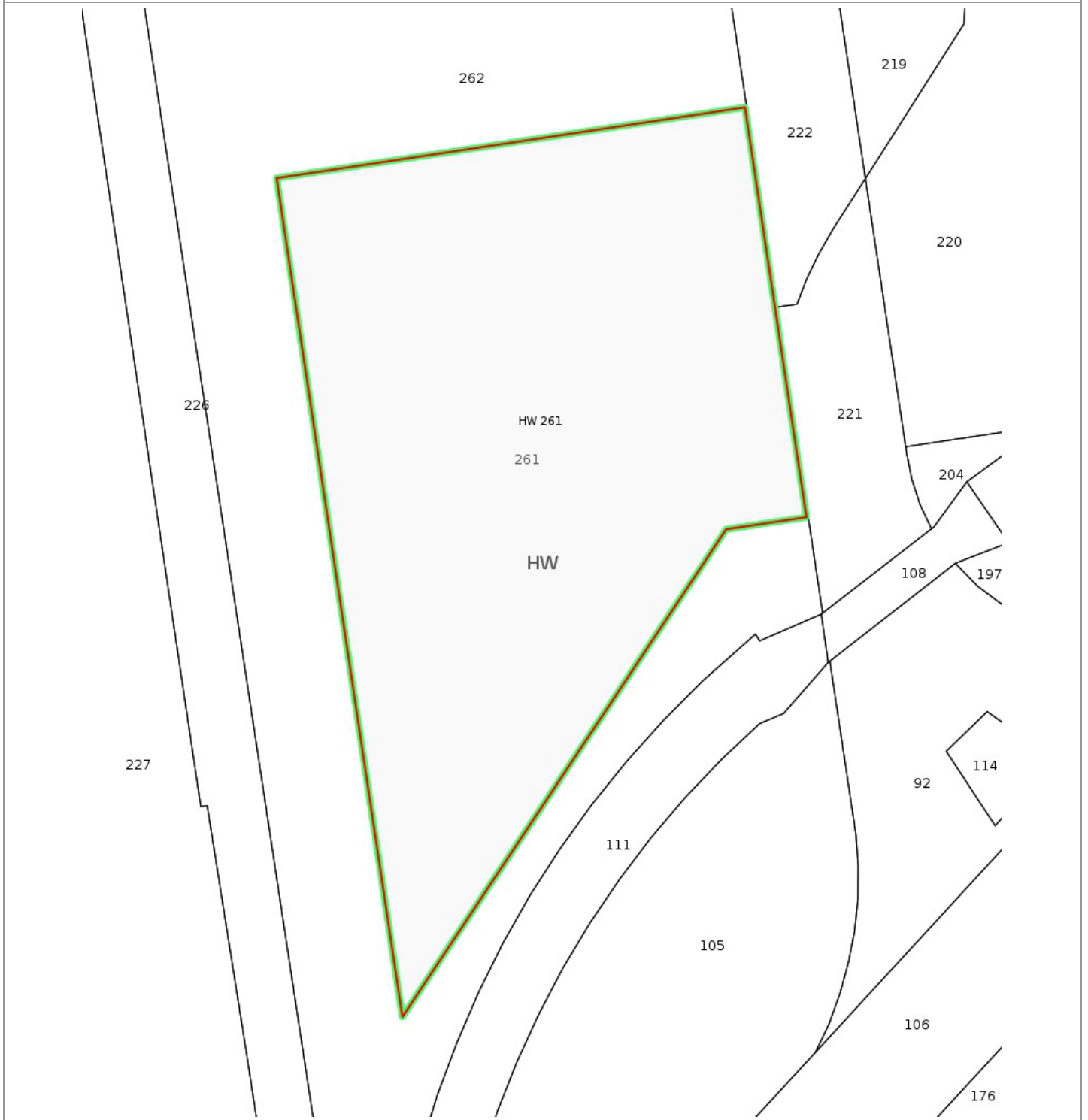
Département : Bas-Rhin

Commune : STRASBOURG

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

IMG REPERE

Parcelles : 000 HW 261

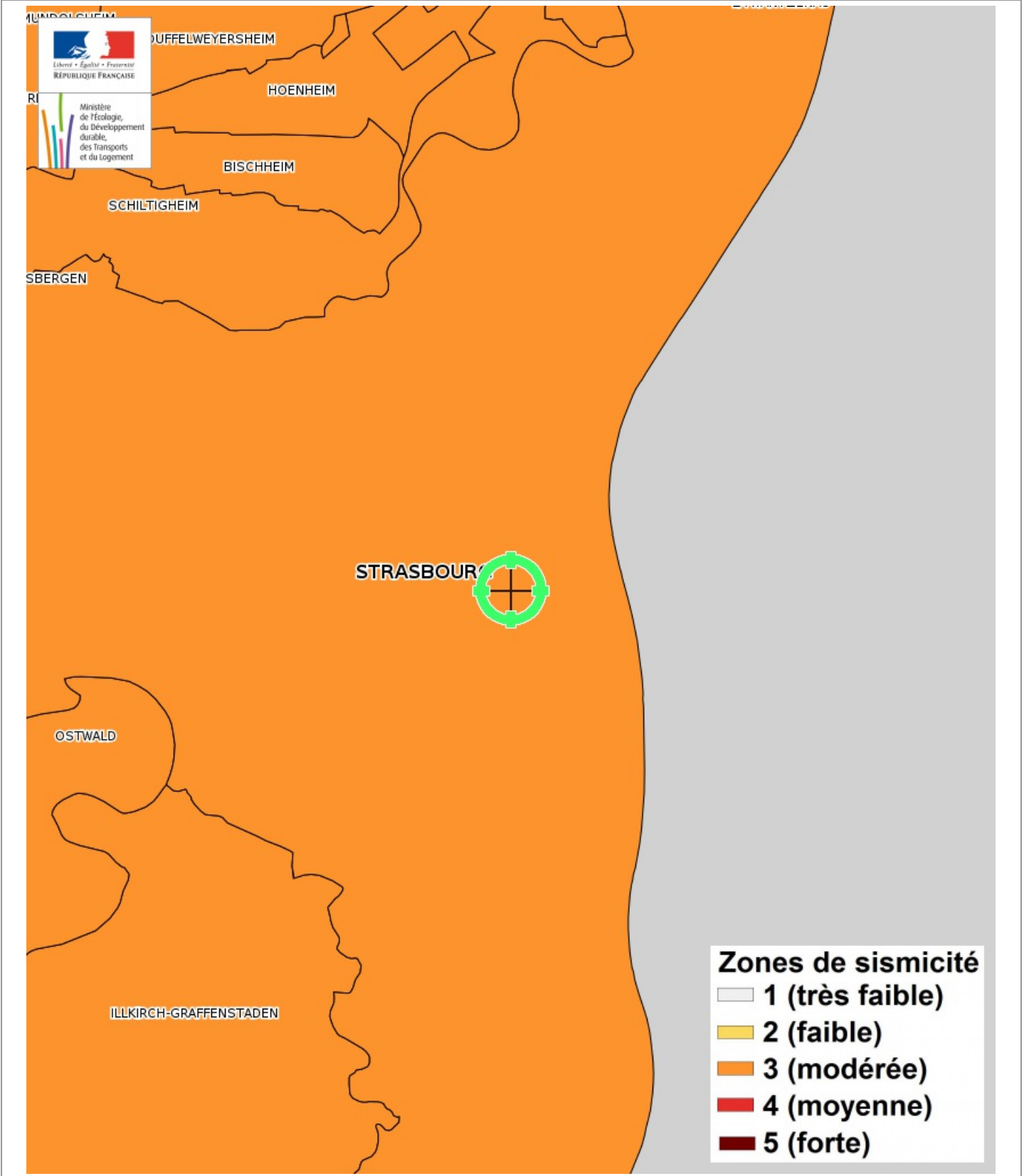


Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Bas-Rhin

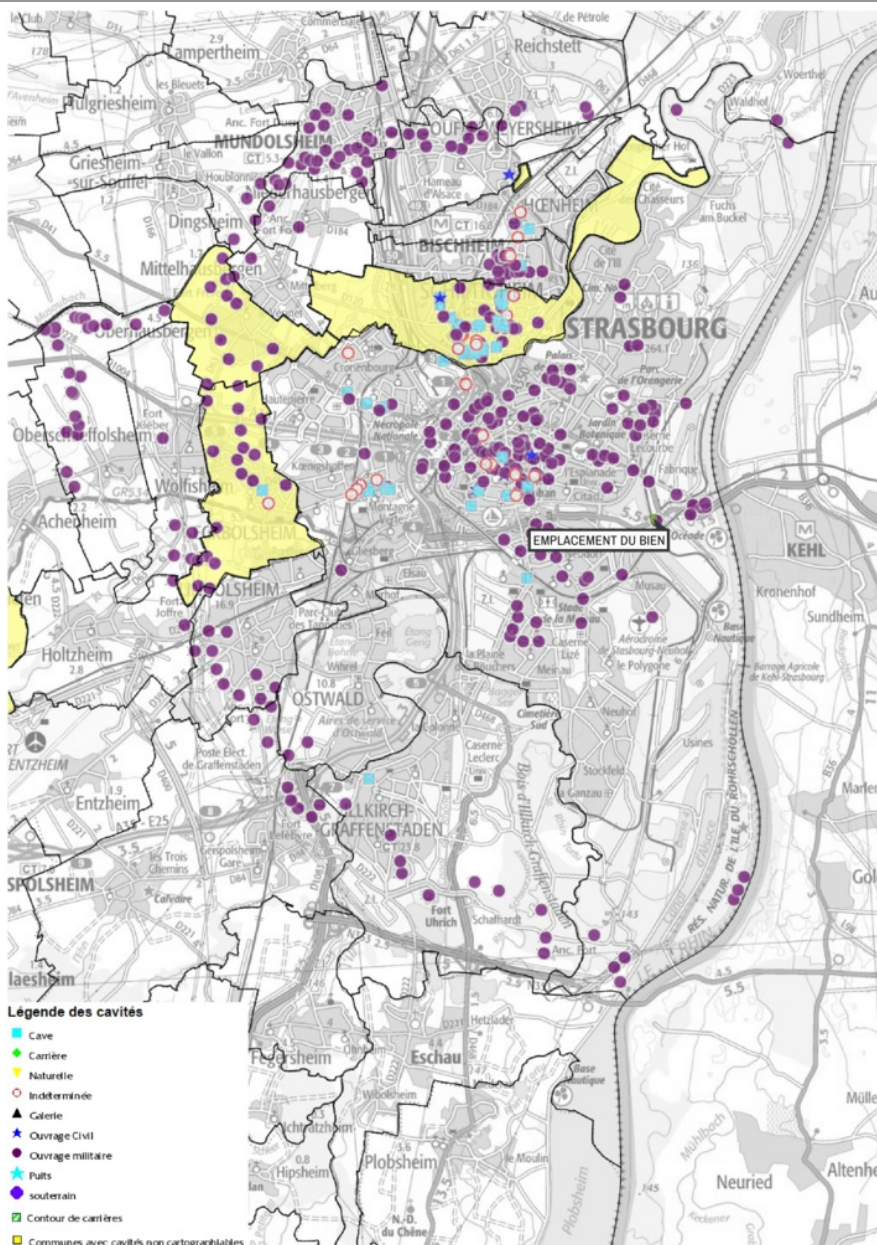
Commune : STRASBOURG

Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 3 - Modérée



Carte

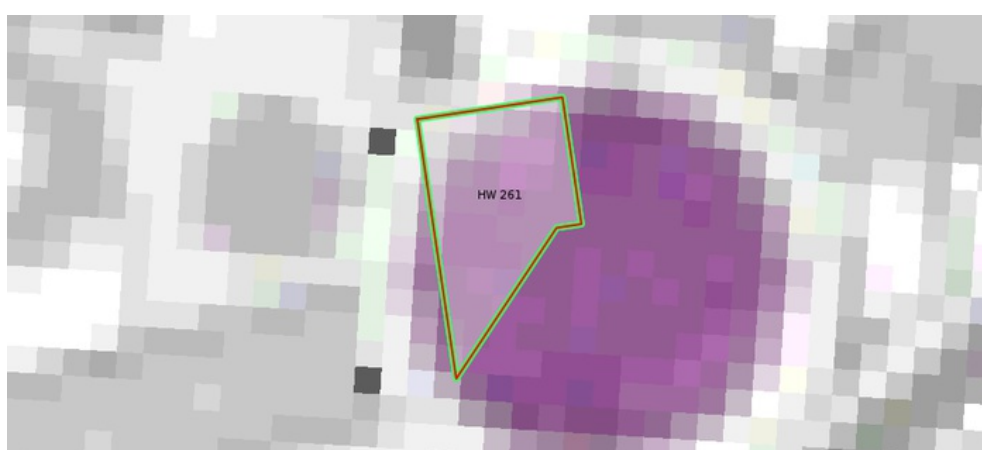
Mouvement de terrain Affaissements et effondrements



Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Légende des cavités

- Cave
- ◆ Carrière
- ▼ Naturelle
- Indéterminée
- ▲ Galerie
- ★ Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- ★ Puits
- souterrain
- ▣ Contour de carrières
- Communes avec cavités non cartographiées (cavités confidentielles - sites archéologiques, sites protégés - cavités mal localisées)

Carte Multirisques



Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

NON EXPOSÉ

Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



LÉGENDE

1465 Cote piézométrique en mètres (NGF-IGN69) valable dans la zone délimitée en rose

Zones réglementées au titre de la remontée de nappe phréatique

- Zone de remontée de nappe non débordante (RNnd)
- Zone de remontée de nappe débordante (RNd)

à titre informatif :

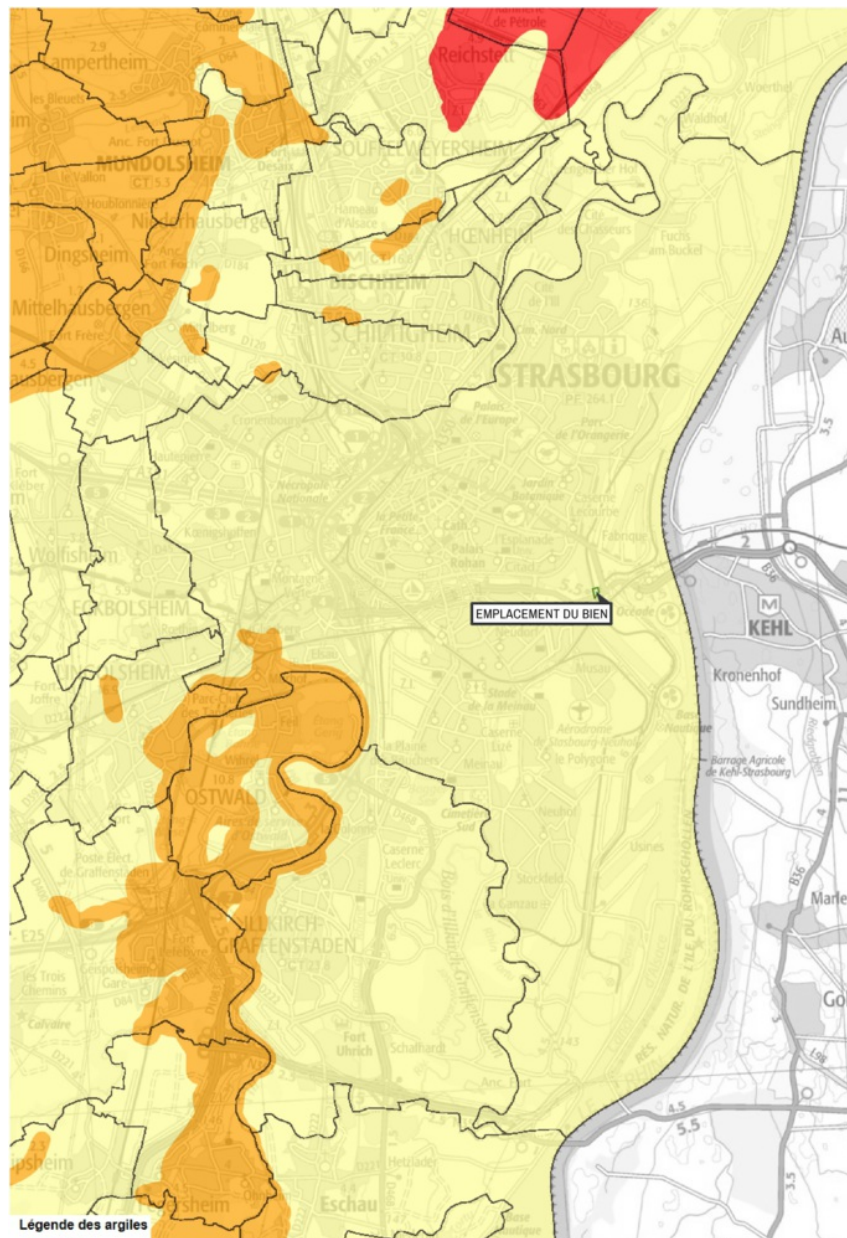
- Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe non débordante
- Zone inondable par débordement de cours d'eau également impactée par de la remontée de nappe débordante

Éléments de repérage

- Cours d'eau, plans d'eau et bassins
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Limites communales

Carte

Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

- Aléa fort**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa moyen**
Concerné par la loi ELAN*
- Aléa faible**
Non concerné par la loi ELAN

*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Zoom extrait de la carte originale ci-contre



Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



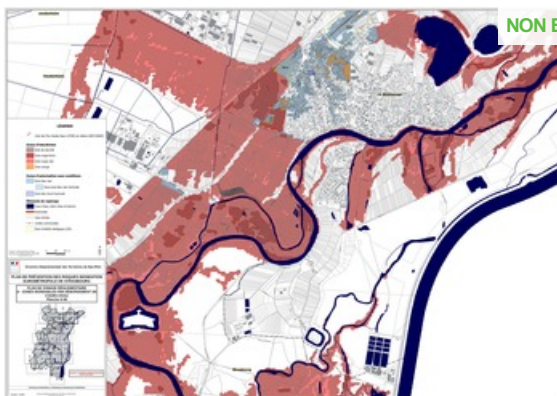
NON EXPOSÉ

Effet de Surpression Approuvé le 28/11/2013
Effet Thermique Approuvé le 28/11/2013
Effet Toxique Approuvé le 28/11/2013



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



NON EXPOSÉ

Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

Annexes

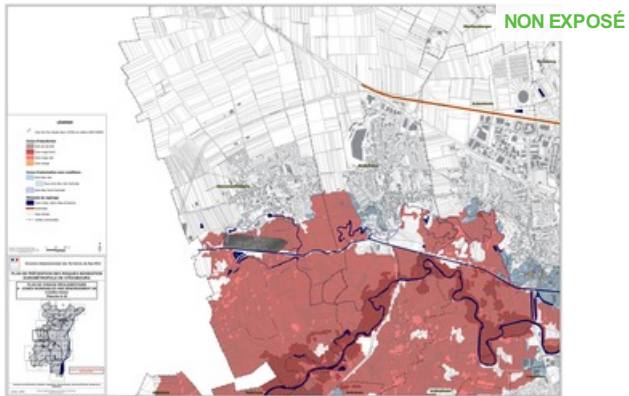
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



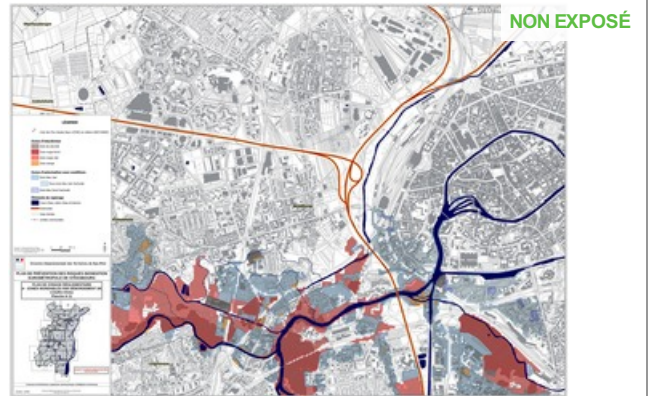
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



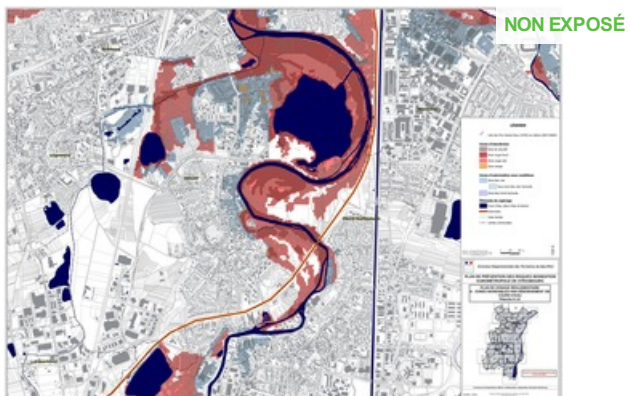
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



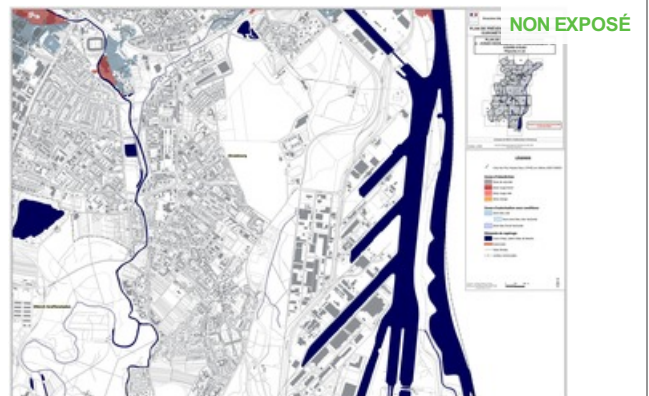
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



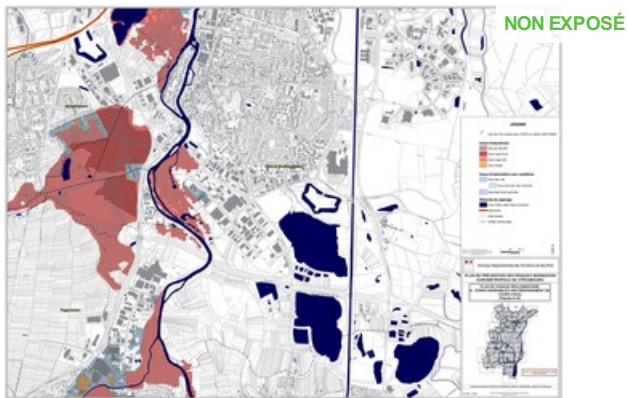
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



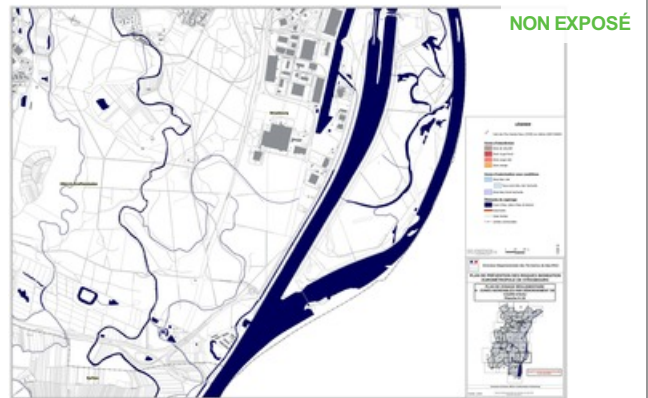
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018



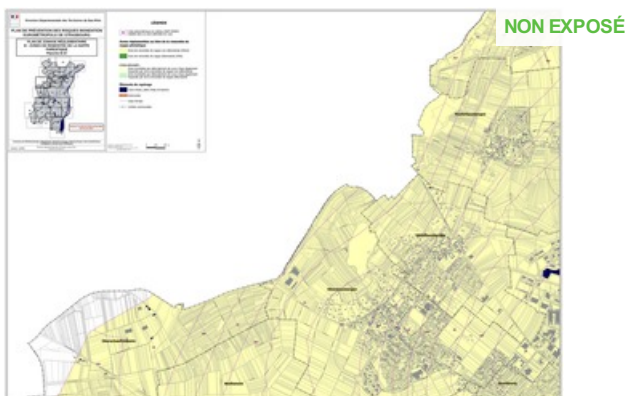
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018

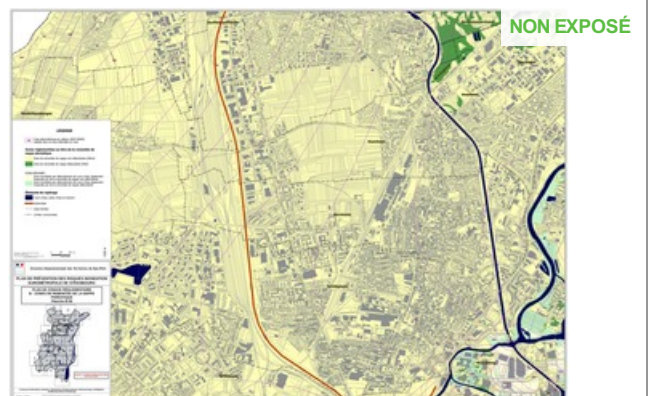


Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018

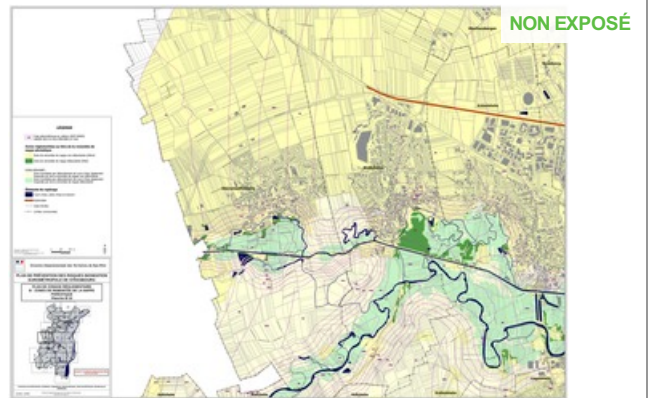
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018

Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



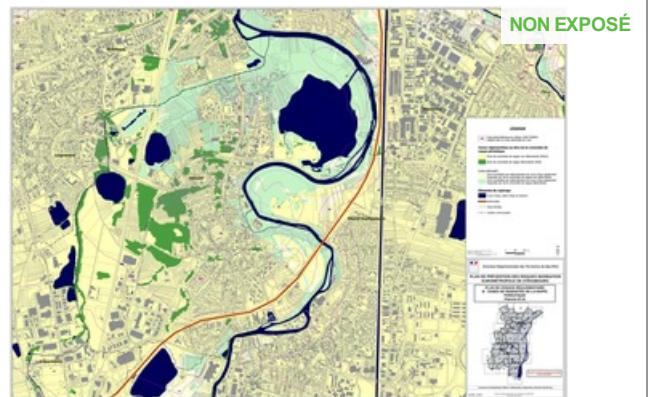
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



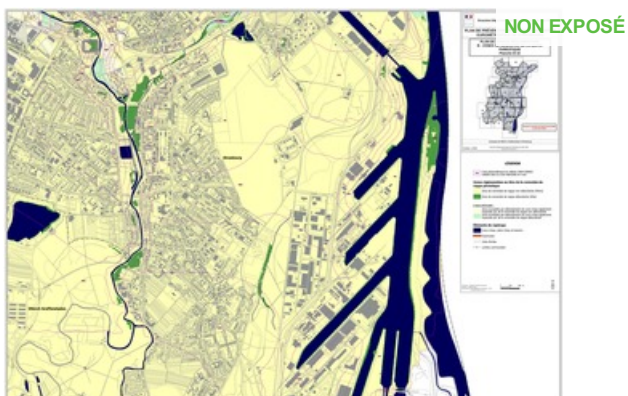
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



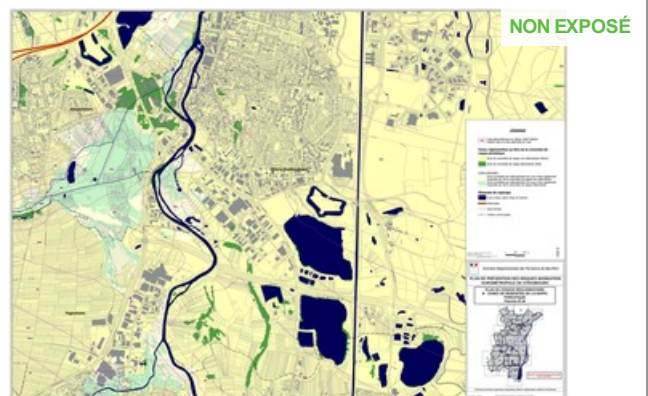
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



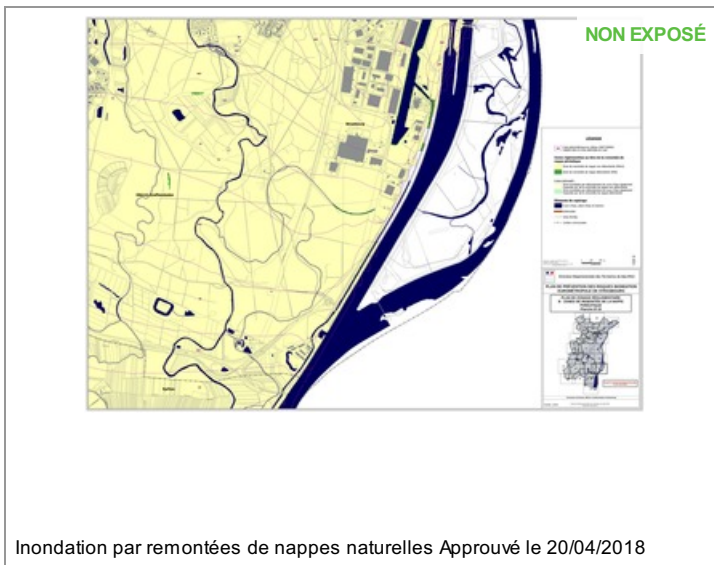
Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018



Inondation par crue Approuvé le 20/04/2018
Inondation par remontées de nappes naturelles Approuvé le 20/04/2018

Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



Secteur d'Information sur les Sols

20/01/2021

Fiche Géorisques

Fiche Détaillée

Description du site

Nom : STARLETTE
Adresse : ROUTE DU PETIT RHIN
Commune principale : 67482 STRASBOURG
Plus d'infos sur le site : <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/ALS6705431>

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00043520101
Ancien identifiant SIS : 67SIS06624

Description : [1](#) En raison de sa localisation au bord du bassin Vauban, à l'est, et la présence de voies ferrées, à l'ouest, ce site a toujours été un secteur convoité, occupé par deux types d'activités :

- entre 1822 et 1930 : dépôt de pétrole et stockage d'hydrocarbures liquides (premier port au pétrole de Strasbourg avant son déménagement à l'emplacement actuel) ;
- entre 1930 et le milieu des années 1990 : stockage, transit et fabrique de produits agglomérés à base de houille et de brai.

Plusieurs bâtiments ont été construits, mais l'occupation des sols était principalement dédiée au stockage de matériaux combustibles en transit ou sous forme d'agglomérés produits sur site. La présence de remblais au droit de l'emprise est avérée.

Après la démolition des derniers bâtiments, le site a été remblayé en 2007 par des matériaux beiges d'origine inconnue sur une épaisseur variant entre 0,5 et 1,5 mètre.

Deux entreprises, soumises au régime de l'autorisation ont fonctionné sur cet emplacement :

- dans la partie nord, de 1929 à 1995, la société alsacienne des houilles et agglomérés (SAHA). Des boulets à partir de houille et de brai sous la marque Starlette y étaient produits ; les bâtiments ont été démolis en 1996 ;
- dans le sud, à partir de la même année et jusqu'en 1991, la société strasbourgeoise des combustibles (SSC) réalisait des opérations de stockage et de transit de combustibles de type charbon.

Observations: Les impacts relevés dans les sols mettent en évidence une pollution par les HAP dans les remblais noirs sur 50% du site, avec quelques impacts ponctuels par les HCT et les BTEX. La présence de ces substances est liée à l'ancienne activité du site.

Le naphthalène est peu concentré hormis au droit d'un seul sondage.

Les remblais beiges de surface (couche de recouvrement de 2007) sont impactés uniquement en quelques points par les HAP/BTEX. Globalement, les matériaux rapportés en 2007 sont de qualité sanitaire correcte : trois échantillons présentent cependant des dépassements importants. Les terrains naturels sous-jacents, observés à partir de 1,50 m de profondeur en moyenne ne sont pas impactés hormis au droit de quelques sondages présentant des impacts significatifs en hydrocarbures C10-C40 et HAP.

Les diagnostics réalisés ont également mis en évidence des dépassements du bruit de fond

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00043520101>

1/4

Secteur d'Information sur les Sols

20/01/2021

Fiche Géorisques

géochimique en métaux dans les sols.
Des COHV ont été détectés dans les gaz du sol et les eaux souterraines au droit d'un ancien atelier.
Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Deux rives, le site a fait l'objet de nombreuses études (dont une étude d'impact réglementaire).

Document(s) :
[2](#)

Document diffusable	Titre du document
67SIS06624_photo_20180117144503350.pdf	Occupation des terrains en 1958.

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour :
30/09/2020

Description :
[3](#) En raison de sa localisation au bord du bassin Vauban, à l'est, et la présence de voies ferrées, à l'ouest, ce site a toujours été un secteur convoité, occupé par deux types d'activités :

- entre 1822 et 1930 : dépôt de pétrole et stockage d'hydrocarbures liquides (premier port au pétrole de Strasbourg avant son déménagement à l'emplacement actuel) ;
- entre 1930 et le milieu des années 1990 : stockage, transit et fabrication de produits agglomérés à base de houille et de brai.

Plusieurs bâtiments ont été construits, mais l'occupation des sols était principalement dédiée au stockage de matériaux combustibles en transit ou sous forme d'agglomérés produits sur site. La présence de remblais au droit de l'emprise est avérée. Après la démolition des derniers bâtiments, le site a été remblayé en 2007 par des matériaux beiges d'origine inconnue sur une épaisseur variant entre 0,5 et 1,5 mètre. Deux entreprises, soumises au régime de l'autorisation ont fonctionné sur cet emplacement :

- dans la partie nord, de 1929 à 1995, la société alsacienne des houilles et agglomérés (SAHA). Des boulets à partir de houille et de brai sous la marque Starlette y étaient produits ; les bâtiments ont été démolis en 1996 ;
- dans le sud, à partir de la même année et jusqu'en 1991, la société strasbourgeoise des combustibles (SSC) réalisait des opérations de stockage et de transit de combustibles de type charbon.

Observations: Les impacts relevés dans les sols mettent en évidence une pollution par les HAP dans les remblais noirs sur 50% du site, avec quelques impacts ponctuels par les HCT et les BTEX. La présence de ces substances est liée à l'ancienne activité du site. Le naphthalène est peu concentré hormis au droit d'un seul sondage. Les remblais beiges de surface (couche de recouvrement de 2007) sont impactés uniquement en quelques points par les HAP/BTEX. Globalement, les matériaux rapportés en 2007 sont de qualité sanitaire correcte : trois échantillons présentent cependant des dépassements importants. Les terrains naturels sous-jacents, observés à partir de 1,50 m de profondeur en moyenne ne sont pas impactés hormis au droit de quelques sondages présentant des impacts significatifs en hydrocarbures C10-C40 et HAP. Les diagnostics réalisés ont également mis en évidence des dépassements du bruit de fond géochimique en métaux dans les sols. Des COHV ont été détectés dans les gaz du sol et les eaux souterraines au droit d'un ancien atelier. Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Deux rives, le site a fait l'objet de nombreuses études (dont une étude d'impact réglementaire).

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00043520101>

2/4

Secteur d'Information sur les Sols


20/01/2021

Fiche Géorisques

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
STRASBOURG	1	IB	123	67
STRASBOURG	1	IB	143	67
STRASBOURG	1	HW	223	67
STRASBOURG	1	HW	224	67
STRASBOURG	1	HW	225	67

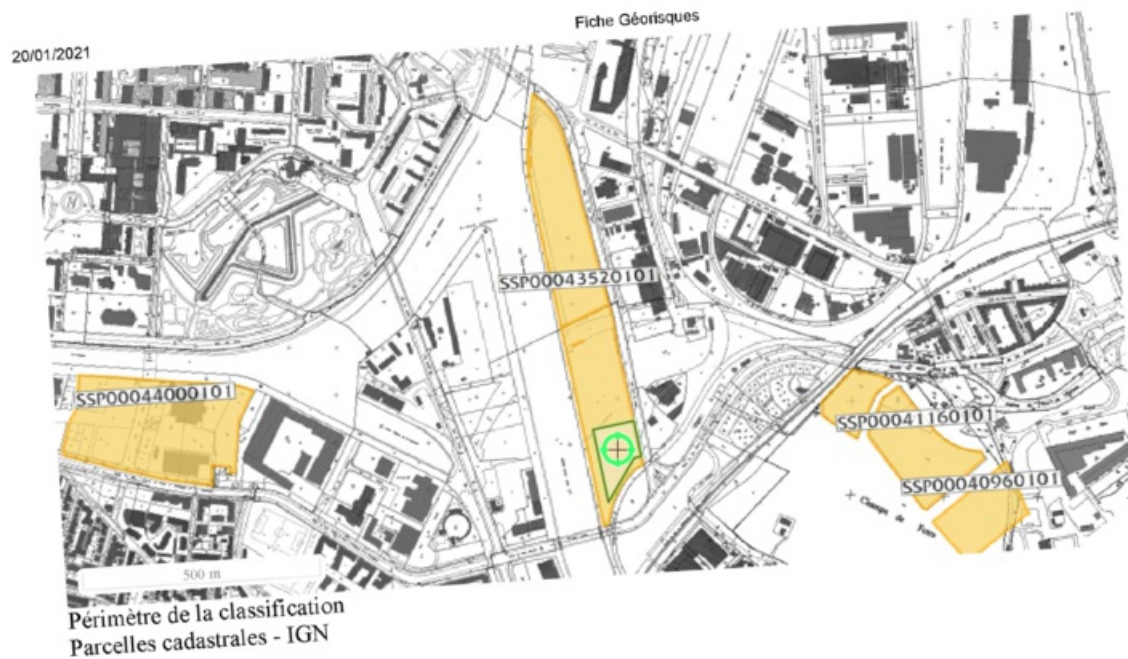
Plans cartographiques :



 Centre de la classification
 Cartes IGN - IGN

Identifiant : SSP00043520101

Secteur d'Information sur les Sols



Identifiant : SSP00043520101

Coordonnées du centroïde :

866 480,7 ; 6 202 929,3 (Web Mercator Sphérique (EPSG:3857))

Superficie estimée :

192 870 m²

1 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

3 Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont issues de la base de données BASOL (avant 2020) ou la base de données SIS s'ils n'étaient pas répertoriés dans BASOL.

5 Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

Annexes

Attestation d'assurance



Generali
Professionnels - Souscription gestion
75456 Paris Cedex 09

Votre contrat PROTECTION
ENTREPRISE ET DIRIGEANT
n° AP559256

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Attestation d'assurance de Responsabilité Civile

Paris, le 28 novembre 2021

Generali IARD atteste que le contrat d'assurance Responsabilité Civile n°AP559256 garantit :

MEDIA IMMO
124 RUE LOUIS BAUDOIN
91100 CORBEIL ESSONNES

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de son activité professionnelle :

- Notes de Renseignements d'Urbanisme, Droit de préemption, Certificats de carrières, Non péril, Alignement, Hygiène/Salubrité, Numérotage, Concordance Cadastre, état ERP/ERPS, ICPE

TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES ET DES SOUS LIMITATIONS APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile avant Livraison	
Tous dommages confondus	10 000 000 EUR par sinistre
Dont :	
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	500 000 EUR par sinistre
• Atteintes accidentelles à l'environnement sur site non soumis à autorisation ou enregistrement	750 000 EUR par année d'assurance

1 / 2



Generali IARD, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

FS/PP0019 / 446403149
2040 D

Annexes

Attestation d'assurance



Attestation contrat N°AP559256

GARANTIES	MONTANTS
Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle	
Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus	3 000 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Dommages immatériels non consécutifs	3 000 000 EUR par année d'assurance
• Frais de restauration de l'image de marque	200 000 EUR par année d'assurance
• Biens, documents, médias et données confiés et/ou prêtés (Dommages matériels et immatériels consécutifs) y compris frais de reconstitution	500 000 EUR par année d'assurance
Frais de prévention	
Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Responsabilité Environnementale	
Pertes pécuniaires	500 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance
Atteinte Logique / Cyber	
Tous dommages et frais confondus	150 000 EUR par année d'assurance
Dont :	
• Frais de notification	50 000 EUR par année d'assurance
• Frais en cas d'atteinte à la réputation	50 000 EUR par année d'assurance
GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT

La présente attestation est valable pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit au cours de cette période.

Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

FSIP0019 / 446403149

2040 D

2/ 2



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026